

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 18 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un
Le dix huit du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le onze juin deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

22 JUIN 2021

Déposée en
Préfecture le

22 JUIN 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

François LAVIGNE-DELVILLE, Eric PEUGNIEZ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE MODÉLISATION HYDRAULIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La distribution de l'eau sur le territoire du Grand Annecy est assurée par une infrastructure complexe composée notamment de 140 réservoirs, 2 usines de production, 60 captages et 1600 km de conduites plus ou moins interconnectées.

A ce stade et afin d'assurer une plus forte expertise dans la maîtrise du fonctionnement des réseaux, il est nécessaire de disposer d'une modélisation hydraulique numérique.

C'est pourquoi la Direction de l'eau potable souhaite acquérir cet outil, qui sera également utile pour le dimensionnement des projets de renforcement de réseaux, ainsi que pour la validation des solutions techniques à mettre en œuvre dans le cadre du schéma directeur de défense incendie.

Le modèle hydraulique sera mis régulièrement à jour et son usage s'inscrira dans la durée.

L'estimation du coût de cette prestation est de 150 000 € HT. Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe de l'eau potable 2021.

Il est proposé d'engager une consultation sous la forme de la procédure adaptée.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la réalisation de cette prestation ;
- de solliciter le financement du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse ;
- de solliciter une dérogation auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse afin de commencer la prestation avant la décision d'obtention de la subvention ;
- d'autoriser la Présidente à lancer cette consultation et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.